

Avis de transfert de propriété pour les produits d'assurance

Directives : Ce formulaire doit être utilisé pour transférer la propriété de votre police d'assurance. Ne vous en servez pas s'il s'agit d'une fusion ou d'un changement de nom. Reportez-vous plutôt à la section 10 de la **Demande de services (PS339FR)** pour plus de détails.

TYPE DE POLICE	DIRECTIVES	RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS
Police d'assurance vie universelle/Police avec valeur de rachat détenue par : Un particulier Une entité Le transfert de propriété peut entraîner l'émission d'un feuillet d'impôt pour le ou les propriétaires initiaux. Voir la section 3 pour les détails.	<ul style="list-style-type: none"> Remplir les sections 1 à 6 Donner votre consentement à la section 7 Signer à la section 8 Le conseiller doit remplir et signer à la section 9 Si le propriétaire est une entité (personne morale, entité non constituée en personne morale ou fiducie), vous devez soumettre aussi le formulaire Identification de la personne morale, de l'entité non constituée en personne morale ou de la fiducie propriétaire de la police (IP-LP1747FR) dûment rempli.	Conformément aux lois du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ce transfert de propriété annule toute désignation de bénéficiaire révocable. Le ou les nouveaux propriétaires doivent remplir le formulaire Changement de bénéficiaire (PS367FR) , sans quoi le produit de la police est payable aux nouveaux propriétaires ou à leur succession.
Police d'assurance temporaire Le transfert de propriété peut entraîner l'émission d'un feuillet d'impôt pour le ou les propriétaires initiaux. Voir la section 3 pour les détails.	<ul style="list-style-type: none"> Remplir les sections 1, 2 et 3 Donner votre consentement à la section 7 Signer à la section 8 	Conformément aux lois du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ce transfert de propriété annule toute désignation de bénéficiaire révocable. Le ou les nouveaux propriétaires doivent remplir le formulaire Changement de bénéficiaire (PS367FR) , sans quoi le produit de la police est payable aux nouveaux propriétaires ou à leur succession.
Police d'assurance maladies graves	<ul style="list-style-type: none"> Remplir les sections 1 et 2 Donner votre consentement à la section 7 Signer à la section 8 	Dans certains provinces, ce transfert de propriété annule toute désignation de bénéficiaire révocable. Le ou les nouveaux propriétaires doivent remplir le formulaire Changement de bénéficiaire (PS367FR) , sans quoi le produit de la police pourrait être versée à la personne assurée.

À REMPLIR PAR LES PROPRIÉTAIRES ACTUELS ET LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Section 1 Renseignements sur la police

Numéro de police : _____

(la « police » établie ou prise en charge par ivari (appelée ci-après la « compagnie »)

Personne(s) assurée(s) : _____

Propriétaire(s) actuel(s) : _____

Adresse résidentielle actuelle du propriétaire (case postale et livraison générale non acceptées) _____ App./Bur. _____

Ville _____	Province/Territoire/État _____	Pays _____	Code postal/Code ZIP _____
-------------	--------------------------------	------------	----------------------------

PROPRIÉTAIRES MULTIPLES

i) **Toutes les provinces canadiennes sauf le Québec** – La police sera détenue par tous les propriétaires avec « droit de survie » – Si un propriétaire décède alors que la police est en vigueur, ses intérêts sont transférés d'office au(x) propriétaire(s) survivant(s), à moins que l'option « Propriété en commun » ne soit sélectionnée ci-dessous.

Propriété en commun – Si un propriétaire décède alors que la police est en vigueur, ses intérêts sont transférés à sa succession, à moins qu'il n'ait désigné un propriétaire subsidiaire.

ii) **Province de Québec seulement** – Seule la « propriété en commun » peut être sélectionnée. Également appelée **copropriété indivise**, elle signifie que si un propriétaire décède alors que la police est en vigueur, ses intérêts sont transférés à sa succession. **Pour l'option « droit de survie », les propriétaires doivent se désigner mutuellement comme propriétaires subrogés.**

Section 2 Propriétaires

LA PROPRIÉTÉ DE LA POLICE S'APPLIQUE À TOUTES LES COUVERTURES. LE PROPRIÉTAIRE DOIT AVOIR AU MOINS 16 ANS (AU MOINS 18 ANS AU QUÉBEC)

Contre compensation valable et suffisante, tous les droits, titres et intérêts du soussigné à l'égard de la police susmentionnée sont, par les présentes, cédés aux fins du transfert des droits de propriété comme suit :

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 1

Nom de famille		Prénom		Date de naissance (JJ/MM/AAAA)
Adresse résidentielle actuelle (case postale et livraison générale non acceptées)				App./Bur.
Ville	Province/Territoire/État	Pays		Code postal/Code ZIP
NAS (facultatif)	Lien avec la personne assurée		Lien avec le propriétaire actuel	
Téléphone – domicile	Cellulaire	Téléphone – bureau		
Courriel du propriétaire				

À REMPLIR POUR LES POLICES D'ASSURANCE AVEC VALEUR DE RACHAT (ASSURANCE VIE UNIVERSELLE)

Document d'identification [†]	Numéro du document d'identification [†]	Date d'expiration du document (MM/AAAA)	Autorité émettrice et pays
Profession		Secteur d'activité*	
[†] Veuillez exiger l'original d'une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement : passeport, carte santé provinciale (sauf de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Manitoba), permis de conduire ou carte de majorité. *Référez-vous à la Liste des secteurs d'activités et des professions valables (IP-LP1971FR) .			

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 2

Nom de famille		Prénom		Date de naissance (JJ/MM/AAAA)
Adresse résidentielle actuelle (case postale et livraison générale non acceptées)				App./Bur.
Ville	Province/Territoire/État	Pays		Code postal/Code ZIP
NAS (facultatif)	Lien avec la personne assurée		Lien avec le propriétaire actuel	
Téléphone – domicile	Cellulaire	Téléphone – bureau		
Courriel du propriétaire				

À REMPLIR POUR LES POLICES D'ASSURANCE AVEC VALEUR DE RACHAT (ASSURANCE VIE UNIVERSELLE)

Document d'identification [†]	Numéro du document d'identification [†]	Date d'expiration du document (MM/AAAA)	Autorité émettrice et pays
Profession		Secteur d'activité*	
[†] Veuillez exiger l'original d'une pièce d'identité valide avec photo émise par le gouvernement : passeport, carte santé provinciale (sauf de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Manitoba), permis de conduire ou carte de majorité. *Référez-vous à la Liste des secteurs d'activités et des professions valables (IP-LP1971FR) .			

DÉCLARATION DE RÉSIDENCE AUX FINS DE L'IMPÔT

Veillez noter que faute de réponse de votre part, ivari sera tenue de signaler votre police à l'Agence du revenu du Canada (ARC) en tant qu'incident de renseignements non déclarés, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR). L'ARC pourrait également vous imposer une amende en vertu des paragraphes 281(3) et 162(6) de la LIR pour chaque omission de fournir des renseignements d'autocertification à ivari.

Veillez cocher « **Oui** » ou « **Non** » aux trois énoncés suivants. Selon votre situation, il se peut que vous cochiez « **Oui** » à plus d'un énoncé.

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 1	NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 2
OUI NON	OUI NON

- a) **Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt.**
- b) **Je suis résident ou un citoyen des États-Unis aux fins de l'impôt.**

Si vous cochez « **Oui** » à l'énoncé b), veuillez fournir votre numéro d'identification fiscale des États-Unis :

Nouveau Propriétaire 1 _____ Nouveau Propriétaire 2 _____

Le numéro d'identification fiscale des États-Unis, tel que défini dans les directives de l'ARC, est un numéro unique à neuf chiffres, attribué par le gouvernement américain à un particulier ou à une entité, qui est une personne américaine déterminée, à des fins d'administration des lois fiscales américaines. Il peut notamment s'agir du numéro d'identification du contribuable (TIN), du numéro d'identification de l'employeur (EIN) ou du numéro de sécurité sociale (SSN).***

- c) **Je suis résident d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt.**

Si vous cochez « **Oui** » à l'énoncé c), veuillez indiquer le pays de résidence aux fins de l'impôt et le numéro d'identification fiscale :

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 1

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE OU ÉQUIVALENT ACCEPTABLE

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 2

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE OU ÉQUIVALENT ACCEPTABLE

Un numéro d'identification fiscal étranger, tel que défini dans les directives de l'ARC, est une combinaison unique de lettres ou de chiffres attribuée par une juridiction à un particulier ou une entité à des fins d'administration de ses lois fiscales. Il peut notamment s'agir du numéro de sécurité sociale, du numéro d'assurance social non canadien, du numéro d'identification de citoyen, du numéro d'identification personnel, du numéro ou code de service, du numéro d'enregistrement de résident ou du numéro/code d'enregistrement d'entreprise.***

***Pour en savoir plus, veuillez consulter la rubrique *Déclaration améliorée de renseignements sur les comptes financiers* sur le site de l'ARC.

Section 3 Renseignements fiscaux

Le transfert de propriété peut entraîner l'émission d'un feuillet d'impôt pour le ou les propriétaires initiaux. Voir les détails ci-dessous.

À REMPLIR POUR TOUS LES PRODUITS

Un transfert de propriété est considéré comme une disposition aux fins de l'impôt. Les conséquences fiscales sont fonction du lien qui existe entre les propriétaires actuels et les nouveaux propriétaires. Étant donné qu'elles serviront à déterminer les incidences fiscales, les informations fournies dans la présente section doivent être précises. Si vous avez besoin d'aide pour remplir cette section ou désirez en savoir plus sur les possibles conséquences fiscales, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller financier indépendant, votre conseiller fiscal ou votre conseiller juridique. Vous pouvez aussi visiter **ivari.ca** et cliquer sur « Des questions? ».

Si le transfert de la police se fait selon des scénarios autres que ce qui est décrit ci-dessous, veuillez inclure une demande écrite distincte comprenant les détails de cette transaction. L'incidence fiscale du transfert de propriété est calculée le jour où la transaction est traitée au siège social d'ivari.

Cochez le scénario a) ou b) selon les parties concernées par le transfert de propriété, puis répondez à la question c).

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 1	NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 2
OUI NON	OUI NON

- a) Sélectionnez l'une des options si le transfert se fait entre particuliers, puis répondez à la question c).
- i) D'un parent à un enfant. Par « enfant », on entend un enfant ou un petit enfant
 - ii) Entre conjoints ou conjoints de fait, ex-conjoints ou ex-conjoints de fait
ivari procédera au transfert automatique en franchise d'impôt en vertu des paragraphes 8.1 et 8.2 de l'article 148 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si vous renoncez au transfert automatique en franchise d'impôt, veuillez fournir une lettre de directives et y indiquer tous les détails pertinents. Renoncer au transfert automatique en franchise d'impôt peut avoir des conséquences fiscales.

iii) Autre : _____
(Veuillez préciser pour chaque propriétaire : par exemple, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, enfant du conjoint, etc.)

- b) Répondez à cette question si le transfert comprend une entité, puis passez à la question c).
Le transfert est-il entre des parties liées avec lien de dépendance?

Par « avec lien de dépendance », on entend l'existence d'un lien direct ou indirect de participation majoritaire (plus de 50 %) entre l'ancien et le nouveau propriétaire.

Si ce transfert est issu d'une fusion ou d'un changement de nom, ne remplissez pas le présent formulaire.

Veuillez remplir la section 10 du formulaire **Demande de services (PS339FR)** et y joindre les statuts de fusion.

- c) Y a-t-il eu échange d'une valeur monétaire ou autre contrepartie entre le ou les propriétaires actuels et le ou les nouveaux propriétaires pour le transfert de propriété de cette police?
Oui Non **Vous devez cocher Oui ou Non.** Dans **l'affirmative**, veuillez indiquer le montant _____ \$

Section 4 Principal objet de l'assurance **LES SECTIONS 4, 5 ET 6 DOIVENT ÊTRE REMPLIES POUR LES POLICES VIE UNIVERSELLE**

Convention de rachat	Assurance de la personne-clé	Planification de la retraite	Assurance maladies graves
Planification de la succession	Assurance vie	Partenariat	Autre _____

Section 5 Personnes politiquement vulnérables ou dirigeants d'organisations internationales

Une prime ou une somme forfaitaire de 100 000 \$ ou plus est-elle ou sera-t-elle versée? Oui Non

Dans **l'affirmative**, veuillez soumettre le formulaire **Identification de personnes politiquement vulnérables ou de dirigeants d'une organisation internationale (IP-LP1165FR)**.

Section 6 Détermination de l'existence d'un tiers

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 1	NOUVEAU PROPRIÉTAIRE 2
OUI NON	OUI NON

Les propriétaires agissent-ils au nom d'un tiers?

Dans **l'affirmative**, veuillez remplir le **Formulaire d'identification et de détermination de l'existence d'un tiers (IP-LP782FR)** et le soumettre avec le présent formulaire.

Avant le décès de la personne assurée, seul le propriétaire de la police détient tous les droits que celle-ci confère ou que la compagnie accorde en vertu de la police. Si le propriétaire est une société de personnes, tous les droits du propriétaire appartiennent à la société de personnes telle que constituée au moment de l'exercice d'un droit. Si le propriétaire est une personne physique et qu'il meurt avant la personne assurée, tous les droits du propriétaire peuvent être exercés par le propriétaire subrogé, le cas échéant, sinon par le liquidateur ou l'administrateur de la succession du propriétaire décédé.

La compagnie est sollicitée par les présentes d'ajouter un intercalaire à la police, qui soit conforme aux dispositions du présent avis. L'intercalaire doit spécifier le propriétaire de la police tel qu'inscrit aux dossiers du siège social de la compagnie à la date d'entrée en vigueur de l'intercalaire. La compagnie n'assume aucune responsabilité quant à la validité d'un transfert de propriété.

Le nouveau propriétaire peut, en tout temps, désigner un nouveau bénéficiaire une fois que le transfert de propriété est en vigueur, sauf que la désignation d'un bénéficiaire irrévocable ne peut être changée sans le consentement de celui-ci.

Avis de transfert de propriété pour les produits d'assurance

Le transfert de propriété s'appliquera à tout avenant ou à toute convention supplémentaire se rapportant à la police. Le présent avis s'appliquera à toute police établie à la suite d'un remplacement ou d'une transformation. Le transfert de propriété est effectué sous réserve de toutes les revendications, tous les privilèges et tous les endettements relatifs au contrat, qui pourraient avoir été cédés au bénéficiaire d'ivari.

Si le transfert de propriété est opéré en faveur d'une fiducie, la responsabilité de la compagnie ne sera engagée par aucune convention de fiducie, et la compagnie ne sera aucunement responsable de l'affectation des paiements faits en vertu de la police. Pour tout reçu, toute quittance, toute renonciation, tout transfert ou tout autre instrument fait à qui que ce soit, la compagnie s'en tiendra uniquement à la signature du propriétaire désigné aux termes du présent avis.

Le soussigné garantit par les présentes la validité du transfert de propriété.

La signature apposée sur le présent avis signifie que le soussigné jouit de la capacité légale d'exécuter le transfert de propriété et que nulle procédure d'insolvabilité ou de faillite n'a été intentée par le soussigné ou contre lui.

En tant que propriétaire(s) de police, je reconnais/nous reconnaissons avoir l'obligation, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, d'aviser ivari de tout changement de statut de résidence aux fins de l'impôt.

- 1. Si le propriétaire actuel de la police est une fiducie, la signature de tous les fiduciaires est requise.**
- 2. Si la police est actuellement détenue par plusieurs propriétaires, la signature de chaque propriétaire est requise.**
- 3. Si le propriétaire actuel est décédé – Propriétaire successeur inscrit au dossier, Liquidateur, Administrateur de la succession du propriétaire décédé**

(Nota : S'il s'agit du liquidateur ou de l'administrateur, nous aurons besoin d'une copie du certificat de décès, de même qu'une copie du testament ou de l'ordonnance du tribunal.)

La compagnie se réserve le droit d'exiger une preuve officielle d'un tribunal du droit de modifier une police si le propriétaire ou le signataire est une personne autre qu'un individu agissant en son propre nom.

7 Avis relatif à la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels (Avis de confidentialité)

La politique d'ivari sur la protection de la vie privée, que vous pouvez consulter sur ivari.ca, décrit la façon dont nous traitons vos renseignements personnels, en votre qualité de propriétaire de la police. Elle énonce également vos droits et les choix qui vous sont offerts.

En résumé :

ivari utilise vos renseignements personnels aux fins suivantes :

- La vérification de votre identité.
- L'évaluation de votre demande ou de toute demande ou tout formulaire que vous soumettez à l'avenir dans le cadre des polices d'assurance que vous détenez auprès d'ivari.
- L'administration de votre police et la prestation des services y afférents.
- La gestion des opérations commerciales nous permettant d'assurer le service de votre police.
- Le respect de nos obligations juridiques et réglementaires (telles que les déclarations fiscales et la conformité aux lois contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, aux lois prudentielles et aux pratiques commerciales) et/ou de toute ordonnance juridique ou réglementaire (par exemple, une ordonnance d'un tribunal ou une citation à comparaître) à l'encontre d'ivari.

Si vous ne fournissez pas votre NAS ici, ivari devra l'obtenir avant de pouvoir traiter certaines transactions qui peuvent être demandées à l'avenir (conformément à la législation fiscale). Si votre NAS est fourni, nous pourrions également l'utiliser si nécessaire aux fins décrites dans le présent **avis de confidentialité** ou dans notre politique sur la protection de la vie privée.

Le cas échéant, ivari peut communiquer vos renseignements personnels à des tiers de confiance, y compris les prestataires dont les services sont retenus pour l'aider à administrer ses polices, les réassureurs d'ivari, votre institution financière, votre conseiller en assurance indépendant et ses associés de soutien, les intermédiaires du marché, vos bénéficiaires et cessionnaires, et d'autres compagnies d'assurance auxquelles une demande de prestation peut être soumise.

Il est possible que vos renseignements personnels soient transférés, conservés ou traités en dehors de votre juridiction et que les autorités de ces juridictions puissent y avoir accès.

Dans certains cas, vous avez le **droit de retirer votre consentement** à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels. Vous avez également le **droit de consulter et de corriger** les renseignements que nous détenons à votre sujet, et **d'obtenir des informations sur toute décision entièrement automatisée** que nous prenons en utilisant vos renseignements. Vous pouvez envoyer votre demande écrite par la poste au **Responsable de la protection de la vie privée, ivari, 200-5000, rue Yonge, Toronto (Ontario) M2N 7E9, ou par courriel à privacyoffice@ivari.ca.**

Vous pouvez consulter l'intégralité de notre politique sur la protection de la vie privée sur ivari.ca. Assurez-vous de la lire attentivement pour bien comprendre son contenu. Veuillez noter que nous pouvons mettre à jour cette politique de temps à autre.

CONSETEMENT REQUIS POUR CE FORMULAIRE ET POUR LA POLICE

Les autorisations suivantes sont nécessaires lors de la soumission de ce formulaire à ivari :

1. Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de mes renseignements personnels, tel qu'il est décrit dans l'**avis de confidentialité** et dans la politique d'ivari sur la protection de la vie privée affichée sur **ivari.ca**.
2. J'autorise ivari à recueillir mes renseignements personnels auprès de tiers aux fins décrites dans sa politique sur la protection de la vie privée et conformément à celle-ci.

Signature du nouveau **propriétaire 1**

Signature du nouveau **propriétaire 2**

Section 8 Signatures

En apposant ma signature ci-dessous, je déclare ce qui suit :

- Je suis autorisé(e) à donner des instructions à l'égard de la police indiquée dans le présent formulaire.
- Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont à jour, exacts et complets.
- J'ai lu et pleinement compris le contenu du présent formulaire, et j'accepte les modalités qui y sont énoncées.

J'accepte d'aviser immédiatement ivari de toute erreur, toute omission ou tout changement dans les renseignements fournis dans la présente section. En tant que propriétaire de la police, je reconnais avoir l'obligation, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, d'aviser ivari de tout changement de mon statut de résidence aux fins de l'impôt. Je reconnais que les renseignements contenus dans cette section et l'information concernant la police, le contrat ou le compte peuvent être transmis à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Signature du propriétaire actuel (*indiquer nom et titre si le propriétaire est une entité*)

Signature du témoin pour le propriétaire actuel

Signature du propriétaire actuel (*indiquer nom et titre si le propriétaire est une entité*)

Signature du témoin pour le propriétaire actuel

Signature du nouveau propriétaire (*indiquer nom et titre si le propriétaire est une entité*)

Signature du témoin pour le nouveau propriétaire

Signature du nouveau propriétaire (*indiquer nom et titre si le propriétaire est une entité*)

Signature du témoin pour le nouveau propriétaire

Signature du bénéficiaire irrévocable/privilégié (*le cas échéant*)

Signature du témoin pour le bénéficiaire

Signature du cessionnaire (*nom et titre du signataire et sceau si le cessionnaire est une institution financière*)

Signé à (ville) _____ dans la province/le territoire/l'État de _____ le _____
(JJ/MM/AAAA)

Section 9 Attestation du conseiller concernant la vérification des renseignements

Nota : Cette section doit être remplie pour toutes les polices vie universelle.

J'atteste avoir vérifié l'identité des personnes ayant présenté le présent formulaire (pages 2 et 3), en me reportant à l'original de documents d'identité valides avec photo émis par le gouvernement. Je confirme que les renseignements figurant dans les présentes ont été transcrits correctement desdits documents. Je déclare avoir pris des mesures raisonnables pour déterminer si le ou les propriétaires agissent pour le compte d'un tiers.

Nom du conseiller

Signature du conseiller

Date de signature (JJ/MM/AAAA)

Nom du conseiller

Signature du conseiller

Date de signature (JJ/MM/AAAA)

Code de distributeur : _____

Code de conseiller : _____



C.P. 4241, Station A, Toronto (Ontario) M5W 5R3 • Téléphone : 1-800-846-5970



Vous pouvez nous transmettre de manière instantanée et sécurisée vos formulaires remplis et signés en utilisant notre outil en ligne *Envoyer des documents* accessible sur ivari.ca.

ivari^{MD} et les logos d'ivari sont des marques de commerce détenues par ivari Holdings Inc.